



Le 8 juillet 2010

Jan Dyer, directrice générale
Environnement Canada
Direction de la politique en matière de durabilité
10, rue Wellington, 25^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Objet : Consultation sur la Stratégie fédérale de développement durable

Madame,

Je vous remercie de nous permettre de vous donner des commentaires sur la Stratégie fédérale de développement durable proposée.

L'Association canadienne des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) estime que l'environnement est un déterminant important de la santé qui a un effet profond sur la raison pour laquelle certaines personnes sont en bonne santé et d'autres le sont moins. L'AIIC reconnaît également que la santé, les soins de santé et l'environnement sont inextricablement liés. À titre d'exemple, les contaminants environnementaux ont été associés à divers problèmes de santé (notamment des cancers, des malformations congénitales, des maladies respiratoires et cardiovasculaires et des troubles gastro-intestinaux) et à des décès, et ils poussent à la hausse la demande pour tout un éventail de services de soins de santé.

L'AIIC est donc ravie que le gouvernement fédéral respecte son engagement en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* de mettre au point une stratégie globale de développement durable. Elle se réjouit aussi du fait que les conseils du commissaire à l'environnement et au développement durable ont guidé cette stratégie.

L'AIIC est d'accord avec les domaines d'intérêt retenus, dont les changements climatiques, la qualité de l'eau et la réduction de l'empreinte écologique. Elle est également d'accord avec l'approche proposée d'utiliser une lentille pangouvernementale intégrée pour analyser la durabilité environnementale, soutenue par des objectifs et des cibles qui seront intégrés au Système de gestion des dépenses par l'entremise de mesures et de rapports sur les indicateurs de rendement appropriés. L'AIIC est particulièrement heureuse que les cibles tiennent compte du principe de précaution. Cependant, elle encourage le gouvernement à s'orienter davantage vers un cadre de justice sociale, car certaines populations sont plus vulnérables aux risques environnementaux, en particulier les familles vivant dans la pauvreté, les travailleurs migrants et les groupes des minorités visibles, y compris les résidents des collectivités autochtones (Premières nations, Inuits et Métis).

En ce qui concerne les changements climatiques, l'AIIC exhorte le gouvernement fédéral d'adopter des normes plus strictes. L'AIIC lui demande de fixer comme objectif national de réduire, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % par rapport au niveau de 1990.

../2

Jan Dyer
Page 2
Le 8 juillet 2010

La santé humaine est tributaire de la santé de l'environnement, et l'AIIIC préconise des actions qui empêchent ou réduisent les dommages causés à l'environnement. Je vous remercie des efforts qui ont été déployés pour rendre le processus décisionnel plus transparent et plus responsable envers les Canadiens. Nous sommes heureux que le gouvernement se soit engagé à faire rapport tous les trois ans et avons hâte de mesurer vos progrès. Je demande instamment à Environnement Canada de poursuivre son important travail, de finaliser la stratégie de développement durable et de la mettre en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

La directrice générale,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'R Bard'.

Rachel Bard, inf. aut., M.A. Éd.